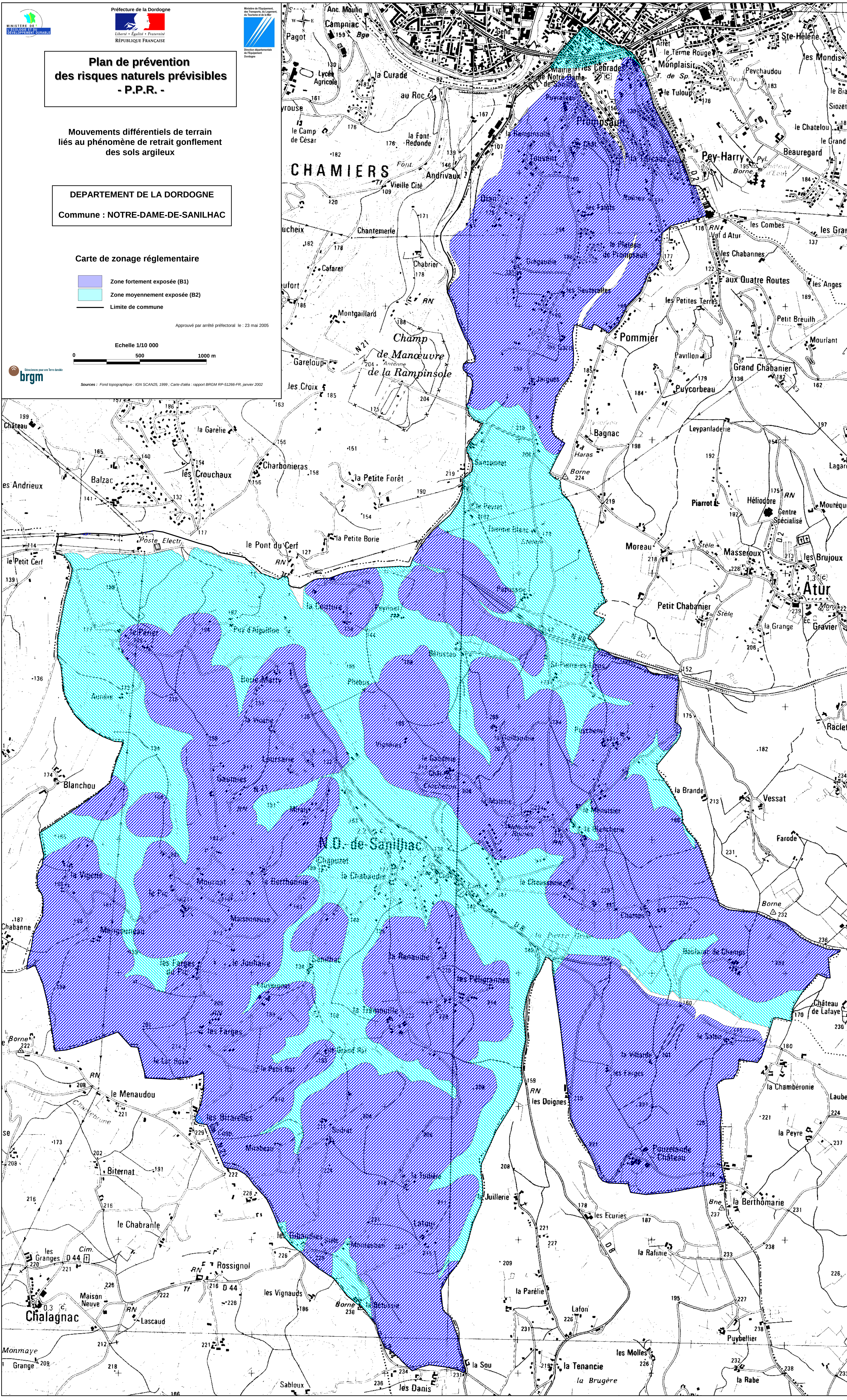






MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNEMENT, DU TRANSPORT, DES LOGEMENTS, DU TOURISME ET DE LA MER



Prefecture de la Dordogne
Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Équipement, des Transports, des Logements, du Tourisme et de la Mer
Direction Départementale de l'Équipement, des Transports, des Logements, du Tourisme et de la Mer

Plan de prévention des risques naturels prévisibles - P.P.R. -

Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait gonflement
des sols argileux

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
Commune : NOTRE-DAME-DE-SANILHAC

Carte de zonage réglementaire

- Zone fortement exposée (B1)
- Zone moyennement exposée (B2)
- Limite de commune

Approuvé par arrêté préfectoral le : 23 mai 2005

Echelle 1/10 000

0 500 1000 m

Associations pour une terre durable
brgm

Sources : Fond topographique : IGN SCAN25, 1999 ; Carte d'aléa : rapport BRGM RP-51266-FR, janvier 2002

